Réunion : Réunion ordinaire publique de la Ville de Belle-Baie

PROCÈS-VERBAL – ADOPTÉ

Date: 17/09/2024 Heure: 18 h 30

Présence:

Présents / présentes :
D. Guitard, maire
JG. Grant, maire suppléant
R. Arseneau, conseiller
C. Doucet, conseiller
G. Frenette, conseiller
J. Olivier, conseiller
A. Bard-Lavigne, conseillère
A. Noël, conseillère
P. Fongemie, directeur général
W. St-Laurent, greffière municipale
D. Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjointe
M. Courtin, directrice des services administratifs et initiatives corporativ
MA. Godin, directeur des services aux citoyens
B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique
R. Doucet, trésorier
R. Peñarroya, analyste technique senior
Absents / Absentes :
O. Dilhac, conseiller
M. Larivière, conseillère

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle à l'ordre la rencontre.

2. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale confirme le quorum.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclarés.

4. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par : R. Arseneau, conseiller

Appuyé par : C. Doucet, conseiller

Que l'ordre du jour soit approuvé avec l'ajout des points suivants :

10.10 – Contrat concernant les plans architecturaux du nouveau poste de police.

10.11 – Assentiment de rue publique et de servitude de services municipaux.

Vote:

Motion adoptée

5. PRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC

5.1. 286, chemin Morrison, secteur Beresford

5.1.1. Présentation publique - Modifications proposées à l'arrêté de zonage

Madame Véronique Proulx (à distance), représentante de la CSR, département de l'urbanisme, fait la présentation de l'objet de modifications proposées à l'arrêté de zonage pour la propriété située au 286, chemin Morrison, Secteur Beresford.

5.1.2. Audience d'opposition ou d'appui concernant les modifications proposées aux dispositions de l'arrêté de zonage

La greffière avise les membres présents que les avis requis ont été publiés, pour les modifications proposées dans le secteur Beresford comme requises par la Loi sur l'urbanisme, paragraphe 111.

Elle mentionne également qu'aucune objection écrite ne fut reçue.

Le maire invite à trois reprises les membres du public d'exprimer leur opposition ou leur appui à la modification à l'arrêté de zonage dans le secteur de Beresford.

Madame Annie Arseneau, citoyenne du chemin Morrison, secteur Beresford, exprime ces préoccupations concernant la problématique de circulation déjà existante sur le chemin Morrison.

5.2. Présentation des états financiers 2023 de la Municipalité de Belle-Baie, vérifiés par M. Gilles Deveaux, CPA, CA, au nom d'EPR Bathurst

Les états financiers consolidés ont été audités par la firme EPR Bathurst, auditeurs externes indépendants.

M. Gilles Deveau, du bureau d'EPR, présente aux membres du conseil les états financiers consolidés de la municipalité de Belle-Baie, pour l'année 2023.

6. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

6.1. Séance ordinaire publique tenue le 20 août 2024

Proposé par : J.-G. Grant, maire suppléant

Appuyé par : G. Frenette, conseiller

Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique tenue le 20 août 2024 soit approuvé comme distribué.

Vote:

Motion adoptée

6.2. Séance extraordinaire publique tenue le 3 septembre 2024

Proposé par : A. Noël, conseillère

Appuyé par : C. Doucet, conseiller

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire publique tenue le 3 septembre 2024 soit approuvé comme distribué.

Vote:

Motion adoptée

7. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Aucune affaire découlant des procès-verbaux.

8. EXPOSÉS DES MEMBRES DU CONSEIL ET DIRECTION GÉNÉRALE

8.1. Conseillère A. Bard-Lavigne

La conseillère A. Bard-Lavigne mentionne au groupe que l'Écomarché est terminé pour la saison. Elle informe également le groupe que le Plan maître en loisir sera présenté lors de la session de travail du 1^{er} octobre.

8.2. Conseiller O. Dilhac

Le Conseiller Dilhac était absent.

8.3. Conseiller C. Doucet

Le Conseiller Doucet fait le point sur une rencontre qu'il a assisté avec les Premières Nations de Pabineau, concernant le tourisme et l'histoire entre les Acadiens et les Premières Nations. Il fait également une mise à jour sur les rencontres de la CSR.

8.4. Maire adjoint J.-G. Grant

Le maire adjoint informe le groupe qu'il remplacera le maire pour la prochaine réunion de la CSR et également lors de l'activité *Alter Acadie NB*, qui aura lieu le 25 septembre.

8.5. Conseiller R. Arseneau

Le conseiller Arseneau fait le point sur le comité de Bâtiments et surplus de terrains et le comité de Surveillance financière. Il fait également un survol des activités et ateliers prévus, cet automne et hiver, pour le groupe MADA.

8.6. Rapport de l'équipe administrative

Le directeur général et le directeur des services aux citoyens font le point sur les dossiers prioritaires et les projets sur lequel les membres de l'administration travaillent.

8.7. Rapport du maire

Le maire énumère la liste des événements et des rencontres qu'il a assisté depuis son dernier rapport.

9. CORRESPONDANCE REÇUE ET ENVOYÉE

Le maire demande aux membres du conseil s'ils ont des questions concernant le rapport de correspondance envoyé de la part de la greffière, par courriel, le 10 septembre.

10. RÉSOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

10.1. Proposition - Arrêté 2024-07BZ - arrêté visant à modifier l'arrêté 25-2010 intitulé "Arrêté de zonage de la Ville de Beresford" - 286, chemin Morrison - secteur Beresford - première lecture par titre

Proposé par : A. Bard-Lavigne, conseillère

Appuyé par : J.-G. Grant, maire suppléant

Que l'arrêté 2024-07BZ intitulé « arrêté visant à modifier l'arrêté 25-2010 intitulé "Arrêté de zonage de la Ville de Beresford" - 286, chemin Morrison » soit lu trois fois par titre, conformément aux exigences énoncées au paragraphe 15 (3) de la Loi sur la gouvernance locale; et

Qu'il est possible d'examiner l'arrêté proposé ci-dessus en communiquant avec la greffière municipale de la Ville pendant les heures normales de bureau; et

Que l'arrêté proposé ci-dessus soit affiché sur le site Web et sur la page Facebook, conformément à la Loi sur la gouvernance locale, paragraphe 70 (1) c; et

Que le présent arrêté proposé susmentionné a pour objet :

• De modifier l'arrêté de zonage, en modifiant la zone R1-1 par la création d'une nouvelle zone R6-1. Le terrain en question porte le NID 20873238 et est situé au 286, chemin Morrisson à Belle-Baie (Secteur Beresford). Le but de cette modification est de permettre la construction de 51 unités de logement.

Il est résolu que l'arrêté proposé 2024-07BZ intitulé « arrêté visant à modifier l'arrêté 25-2010 intitulé "Arrêté de zonage de la Ville de Beresford" - 286, chemin Morrison » soit lu pour la première fois, par titre.

Vote:

10.2. Proposition - Arrêté 2024-03BM - arrêté visant à modifier l'arrêté 18-2010 intitulé «Arrêté adoptant le plan d'aménagement municipal de la Ville de Beresford» - 784, rue Principale, secteur Beresford - deuxième lecture par titre

Proposé par : J.-G. Grant, maire suppléant

Appuyé par : G. Frenette, conseiller

Que l'arrêté 2024-03BM - arrêté visant à modifier l'arrêté 18-2010 intitulé «Arrêté adoptant le plan d'aménagement municipal de la ville de Beresford» soit passé en deuxième lecture (par titre).

Vote:

Motion adoptée

10.3. Proposition - Arrêté 2024-03BM - arrêté visant à modifier l'arrêté 18-2010 intitulé «Arrêté adoptant le plan d'aménagement municipal de la Ville de Beresford» - 784, rue Principale, secteur Beresford - troisième lecture par titre

Proposé par : C. Doucet, conseiller

Appuyé par : R. Arseneau, conseiller

Que l'arrêté 2024-03BM - arrêté visant à modifier l'arrêté 18-2010 intitulé «Arrêté adoptant le plan d'aménagement municipal de la ville de Beresford» soit passé en troisième lecture (par titre).

Vote:

Motion adoptée

10.4. Proposition - Arrêté 2024-03BZ - arrêté visant à modifier l'arrêté 25-2010 intitulé « Arrêté de zonage de la Ville de Beresford» - 784, rue Principale, secteur Beresford - deuxième lecture par titre

Proposé par : R. Arseneau, conseiller

Appuyé par : J.-G. Grant, maire suppléant

Que l'arrêté 2024-03BZ - arrêtée visant à modifier l'arrêté 25-2010 intitulé «Arrêté de zonage de la Ville de Beresford» soit passé en deuxième lecture (par titre). Vote :

10.5. Proposition - Arrêté 2024-03BZ - arrêté visant à modifier l'arrêté 25-2010 intitulé «Arrêté de zonage de la Ville de Beresford» - 784, rue Principale, secteur Beresford - troisième lecture par titre

Proposé par : C. Doucet, conseiller

Appuyé par : A. Noël, conseillère

Que l'arrêté 2024-03BZ - arrêtée visant à modifier l'arrêté 25-2010 intitulé «Arrêté de zonage de la Ville de Beresford» soit passé en troisième lecture (par titre). Vote :

Motion adoptée

10.6. Proposition - Plan stratégique de la municipalité de Belle-Baie 2024- 2026

Proposé par : J.-G. Grant, maire suppléant

Appuyé par : A. Noël, conseillère

Attendu que lors de la Session de travail datée le 3 septembre 2024, les membres de l'administration présentent le rapport *Planification stratégique 2024-2026*; et

Attendu que les membres du conseil conviennent d'accepter la mission présentée : *Nous bâtissons une communauté francophone forte, accueillante et diversifiée, favorisant une qualité de vie exceptionnelle*; et

Attendu que les membres du conseil conviennent d'accepter la nouvelle vision présentée : Être reconnue comme une municipalité qui inspire par la beauté de sa nature et la richesse de sa culture; et

Attendu que les membres du conseil conviennent d'accepter les valeurs présentées : Notre *Responsabilité* nous engage; Notre *Communauté* nous distingue; Notre *Créativité* nous inspire.

Il est donc résolu que les membres du conseil approuvent le rapport de la Planification stratégique 2024 – 2026.

Vote:

10.7. Plan de quatre ans pour le programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales (PRPM) 2027-2031

Proposé par : G. Frenette, conseiller

Appuyé par : A. Bard-Lavigne, conseillère

Que les membres du conseil approuvent le rapport du directeur des services aux citoyens, intitulé Plan de quatre ans du programme de PRPM de 2027 à 2031 de la Municipalité de Belle-Baie, comme présenté.

Vote:

Motion adoptée

10.8. États financiers 2023 de la Municipalité de Belle-Baie

Proposé par : A. Bard-Lavigne, conseillère

Appuyé par : C. Doucet, conseiller

Que les états financiers consolidés vérifiés de 2023 pour la ville de Belle-Baie soient acceptés comme présentés; et

Que le maire et le trésorier de la Ville soient autorisés à signer les états financiers susmentionnés:

Il est résolu que les états financiers audités de 2023 soient approuvés comme présentés.

Vote:

Motion adoptée

10.9. Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

Proposé par : A. Noël, conseillère

Appuyé par : G. Frenette, conseiller

Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024.

Attendu que 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables.

Attendu que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

Attendu que le CN demande aux membres du conseil d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la municipalité de Belle-Baie.

Il est par conséquent RÉSOLU d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2024. Vote :

Motion adoptée

10.10. Contrat concernant les plans architecturaux du nouveau poste de police

Proposé par : C. Doucet, conseiller

Appuyé par : J.-G. Grant, maire suppléant

Que les membres du conseil approuvent le contrat entre Caron Lagacé Architecture + Design Inc. et la Ville de Belle-Baie, pour le montant de 960 000\$, plus taxes concernant les plans architecturaux du nouveau poste de police municipale BNPP.

Il est donc résolu que les membres du conseil autorisent le maire et la greffière municipale à signer tous les documents connexes au nom de la Ville. Vote :

10.11. Assentiment de rue publique et de servitude de services municipaux

Proposé par : C. Doucet, conseiller

Appuyé par : J.-G. Grant, maire suppléant

ATTENDU QU'A la réunion régulière du comité consultatif régional en matière d'urbanisme, du 10 octobre 2023, le comité à recommander l'emplacement des rues publiques et futures du lotissement R.H. Camionneur Ltée - R. H. Frenette Trucking Ltd. Subdivision, au conseil municipal de Belle-Baie; et

ATTENDU QU'A la réunion extraordinaire publique de la Ville de Belle-Baie, du 14 mai 2024, le conseil municipal a rectifié une motion concernant le contrat de lotissement pour la rue Léonard; et

ATTENDU QUE le lotissement proposé consiste à créer une rue publique (rue Léonard), une rue future, des servitudes de services municipaux pour l'installation et l'entretien de l'égout pluvial ainsi que des servitudes d'utilités publiques; et

ATTENDU QU'UN plan provisoire de lotissement préparé par East Coast Surveys a été soumis pour approbation par l'agent municipal d'urbanisme; et

ATTENDU QUE l'agent d'aménagement ne peut accorder son approbation tant que le plan n'a pas reçu l'assentiment du conseil; et

ATTENDU QU'avant que le plan de lotissement et les documents relatifs puissent être enregistrés, la Loi sur l'urbanisme exige que les plans aient reçu l'assentiment du conseil.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE conformément au paragraphe 88 de la Loi sur l'urbanisme les membres du conseil approuvent le transfert de la rue Public (rue Léonard) et tout autre document relatif comme indiqué dans le plan de lotissement intitulé « R.H. Frenette Camionneur Ltée – R.H. Frenette Trucking Ltd subdivision (phase 1) » préparé par East Coast Surveys ayant le numéro de référence 8031-1; et

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil autorisent la greffière municipale de certifier leur assentiment en signant les plans finals et en y apposant le sceau de la municipalité.

Vote:

11. AFFAIRES NOUVELLES

11.1. Note concernant les modifications législatives et réglementaires

Le directeur général fait le point sur les modifications législatives et réglementaires qui a eu lieu récemment, par le gouvernement provincial.

12. SUIVI DES DOSSIERS

12.1. Politique - P2023-04 - Politique linguistique - rapport du DG

Le directeur général présent son rapport annuel sur la mise en œuvre de la politique linguistique.

13. AJOURNEMENT

La séance fut levée à 20 h 27.

X	X
Daniel Guitard	Wanda St-Laurent
Maire	Greffière municipale